

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 20 JANVIER 2021

N° 2021-02-01

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du douze janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Buis-les-Baronnies, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>	4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)
En exercice : 134	Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO
Présents (mini 30) : 75	
<u>Nombre de voix</u>	1 représentante de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)
En exercice : 253	Jacqueline BOUYAC
Présentes : 120	
Exprimées par pouvoirs : 62	2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs chacun de 7 voix)
Total (mini 128) : 182	André GILLES, Corinne MOULIN
Quorum atteint	1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 7 voix)
	Gérard TENOUX

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Pascale ROCHAS

65 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

ARMAND Florent, BARTHELEMY Éric, BARTHEYE Christian, BERNARD Sébastien, BERTELLI Bruno, BOMPARD Marc, BOURSAUX Philippe suppléant, BREDY Muriel, BRETTON Hélène, CAHN Philippe, CARTOUX Océane, CHAREYRE Laurent, CHAUVET Véronique, CIRER-METHEL Pascal, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DECONINCK Stéphane, DECORTE Julien, DUPOUX Sébastien, DUQUENOY Jason, ESTEVE Jacques, FERRIGNO Rosy, FLOQUET Marie, GAILLARD Thimothée, GARNERO Sylvie, GAUTIER Adrien suppléant, GENTIL Anne, GERMAIN Jean-Claude suppléant, GILARDEAU-TRUFFINET Christian, GOURDON Claudine, HAMARD Marc, HONVAULT Guillaume, IRENEE Sandrine suppléante, JACQUEMART Vincent, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, LAPIE Claire, LIEVAUX Prunelle, MAGNETTI Luc, MALLIÉ Dominique, MARGIELA Stéphanie suppléante, MEGE Patrick, MORHET-RICHAUD Patricia suppléante, NICOLAS-TRUPHEMUS Bernard suppléant, OLIVE David suppléant, PECH-RABASSE Martine, PELACUER Jean-Marc, PELOUX Nicole, PIGAGLIO Claude, PRUNSTER Magali, PUSTOCH Alain, REYNAUD-FREY Annick, RICHARD Éric, ROBERT Didier, ROCHAS Yannis, ROUSSELLE Didier, ROUX Frédéric suppléant, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, TARDY Lionel, THIERRY Xavier, TOUCHE Danielle, TOURTET Eliane, TRACOL Yann, YAFFEE Caroline.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas DARAGON et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Laurent RIVIERE à Éric BARTHELEMY, Monique BALDUCHI à Christian BARTHEYE Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Jacques NIVON à

Marc BOMPARD, Eliane BARREILLE et Chantal EYMEOD à Jacqueline BOUYAC, Pierre-Yves BOCHATON et Jean-Jacques MONPEYSSSEN à Sébastien BERNARD, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Vincent ROUSTANG et Jean SCHÜLER à Gilles CREMILLIEUX, Manon BALLANCAT à Sébastien DUPOUX, Viviane COURBET à Adrien GAUTIER, Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Robert GARCIN (CCSB) à Nicole PELOUX, Claude BAS et Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Robert GARCIN (Laragne-Montéglin) et Alain JEUNE à Lionel TARDY, Jean-Pierre BERNARD à Danielle TOUCHE, Roger DIDIER à Gérard TENOUX.

Délégués excusés

Jean-Claude ARDISSON, Virginie CARDINE, Jeannie DENIEAULT, Fabrice FROMENT, Jean GARCIA, Laurence GIRARD, Maryvonne JAN, Annkatrin JEPSEN, Marie-Pierre MONIER, Jennifer NORIS, Sylvain VELLAS, Adriano TAVERNA, Gérard CANIZAREZ suppléant, Jérôme MICHELI suppléant, Catherine MORIN suppléante, Robert PASERO suppléant,

Invités excusés

Philippe NUCHO, sous-préfet de Nyons, Jacques QUINQUETON, service de gestion comptable de Nyons, Thierry TATONI, Vice-président du conseil scientifique du Parc

Participaient également à la réunion :

Robert GLEIZE suppléant, Daniel CHARRASSE suppléant, Patricia BILCOCCQ suppléante, Jean-Baptiste GRAZIANI suppléant, Frédéric SANCHEZ suppléant, Agnès PAGIS suppléante, Henri GRAUGNARD suppléant,

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Frédéric GIRARD (chargé de mission Pnr – région Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (chargé de mission Pnr – Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Madame Nicole PELOUX est nommée secrétaire de séance.

Objet : Adhésion de la communauté de communes Vaison Ventoux au syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Rapport

Le Président expose que la communauté de communes Vaison Ventoux a sollicité par délibération du 21 octobre 2019 son adhésion au syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales. La commune de Mollans-sur-Ouvèze, membre de la communauté de communes, est une commune classée du Parc.

Cette adhésion permet de diversifier et consolider les partenariats du Parc avec les intercommunalités de son territoire, dont Vaison-la-Romaine est également une ville-porte.

Cette adhésion devrait également faciliter l'accès de la commune de Mollans sur Ouvèze aux dispositifs de financement tels que « l'espace valléen ».

Il s'agit donc de proposer aux Préfets des Région Auvergne Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur l'adhésion de la communauté de communes Vaison Ventoux au syndicat mixte du Parc, dès que celle-ci aura approuvé la charte.

Délibération

- ◆ Vu l'article L133-1 du Code de l'environnement ;
- ◆ Vu l'article R.333-1 du Code de l'environnement,
- ◆ Vu l'article 8 des statuts qui prévoit que les EPCI créés après le classement et situés sur tout ou partie dans le périmètre classé du Parc, ont vocation à adhérer au SMBP à condition d'avoir

approuvé au préalable la charte du PNR et des statuts du syndicat mixte. Les conditions de leur adhésion, en ce qui concerne leur nombre de délégué et leur participation financière sont réglés par les articles 12 et 21 des présents statuts »

- ◆ Vu la délibération n°077bis-2019 du 21 octobre 2019 de la Communauté de communes Vaison Ventoux sollicitant son adhésion au syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ Considérant que seule la commune de Mollans-sur-Ouvèze est une commune classée

Après en avoir délibéré, par 180 voix pour et 2 abstentions, le Comité Syndical,

- **Approuve** la proposition du Président
- **Propose** aux Préfets des Régions Auvergne Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'adhésion de la communauté de communes Vaison Ventoux au syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dès que celle-ci aura approuvé la charte
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS